

Trait d'union

CHAVAGNES
EN PAILLERS

N°123

Juillet-Août-Septembre 2020

Les informations municipales de votre commune

La nouvelle équipe municipale



CHAVAGNES
EN PAILLERS

www.chavagnes-en-pailliers.fr



@chavagnesenpailliers



Vie municipale Le Mot du maire



Sommaire

Vie Municipale	p. 2
Enfance jeunesse	p. 10
Social santé	p. 14
Culture, sports, loisirs	p. 18
Environnement, urbanisme	p. 23
Economie Emploi	p. 24
Infos Pratiques	p. 27



N° 123
 Directeur de publication : Eric SALAÜN
 Rédaction : Commission Communication.
 Photos : Commune de Chavagnes en Paillers, associations, Freepik, Phovoir, Pixabay.
 Création & mise en page : MEDIA 2000
 Impression : lepremierclic

www.chavagnes-en-paillers.fr

Pour accéder au site depuis votre smartphone,



Les élections municipales, évènement important de la vie démocratique locale, viennent de se dérouler en deux étapes, compte tenu du contexte sanitaire. C'est une équipe renouvelée de 27 conseillers dont 18 nouveaux, qui va désormais conduire les projets communaux.

Je remercie les conseillers municipaux qui depuis 6 ans ont œuvré pour faire avancer et aboutir les projets communaux et intercommunaux. Merci pour votre engagement, votre temps souvent peu compté, votre implication permanente, un état d'esprit constructif, un sens respectueux de l'écoute, de l'intérêt général.

La période d'installation est terminée et les commissions sont constituées autour du maire et des six adjoints. Leurs attributions sont en phase et en cohérence avec le projet proposé. Leur rôle est de préparer et d'étudier les orientations décidées en conseil municipal. Vous allez les découvrir au fil des pages de ce numéro.

Ensemble, nous allons dessiner Chavagnes, autour d'un projet avec des axes forts : conforter et valoriser notre cadre de vie agréable, préserver notre patrimoine, développer et accompagner la dynamique associative et culturelle, renforcer la participation citoyenne. Notre ADN, notre identité rurale, c'est une richesse environnementale, une richesse patrimoniale, une richesse associative. Nous allons écouter, concerter, communiquer, nous allons œuvrer pour une solidarité intercommunale, nous allons assurer une cohérence financière.

Le deuxième temps fort de ce printemps, c'est aussi le vote du budget, dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes et qui fixe la ligne directrice de l'action municipale.

Les budgets communaux 2020 ont été votés sans augmentation des taux de la fiscalité, et avec le souci de maîtriser les charges de fonctionnement afin de dégager un autofinancement élevé et permettre ainsi un niveau d'investissement conséquent.

Des investissements pour :

- la mise en valeur et sauvegarde du patrimoine par les travaux de réhabilitation et de sécurisation de l'église ;
- continuer à améliorer le cadre de vie, les conditions d'accès aux services, aux commerces, sécuriser les circulations, la création de cheminements doux par de nouvelles tranches dans le cœur de bourg ;
- rénover les bâtiments publics, le dernier logement rue de Gaulle ;
- entretenir les voiries rurales et réaliser une première tranche de travaux de rénovation des voiries et espaces urbains plus âgés ;
- préparer et réfléchir l'aménagement de la Plaine des Sports dans le cadre de la construction de la nouvelle salle de sport intercommunale.

Pour que la saison estivale se passe dans les meilleures conditions, il est important de se rappeler quelques règles, non respectées par certains, et les mesures mises en place afin de préserver un cadre de vie de qualité :

- chacun est responsable de ses propres déchets, il n'y a pas de corbeilles sur l'espace public : vous devez donc les ramener et les trier à la maison, après un pique-nique ou un goûter par exemple ;
- alcool sur les espaces publics du centre bourg : un arrêté municipal interdit la consommation d'alcool tout l'été sur les places (Arcades, Justes, Eglise, Martyrs, Relais), parcs (Prés de l'Âne et de l'Etoile) et jardins (jardin du souvenir, arrière de la Mairie), ainsi que le long de la rivière ;
- la baignade est interdite dans la Petite Maine et au lac de la Bultière ;
- rappel pour les déchets verts : les feux et dépôts sauvages sont strictement interdits.

Nous vivons une grave crise sanitaire. Elle n'est pas terminée. Les conséquences sont importantes. Continuons à œuvrer collectivement en respectant les gestes barrières, les consignes données.

Ne gâchons pas les efforts consentis, qui permettent aujourd'hui de retrouver des espaces de liberté et un retour progressif vers un meilleur quotidien.

Solidairement, soyons forts, respectons-nous les uns, les autres.

Bien cordialement

Eric SALAÜN,

Maire de Chavagnes-en-Paillers.



3 février 2020

➤ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a effectué son débat sur les orientations budgétaires pour 2020. Le bilan budgétaire depuis plusieurs années montre que, malgré la baisse des dotations, l'effort constant pour maîtriser les dépenses de fonctionnement a permis de réaliser un peu plus de 10 millions d'euros d'investissement sur 6 ans, sans accroître la capacité de remboursement de la dette de la commune au-delà de 2 années.

Monsieur le Maire a ensuite présenté les orientations concernant le programme pluriannuel d'investissements jusqu'en 2023 (rénovation de l'église, aménagement du centre bourg, de la Plaine des Sports, d'un parking à l'arrière de l'ancien EHPAD, de l'entrée de bourg des Brouzils, travaux de voirie, enfouissement...). Le maintien d'un niveau d'autofinancement très significatif jusqu'en 2023 (entre 940 000 et 1 million d'€) permet d'envisager l'exécution d'un programme d'investissement dynamique sur

la période 2020-2023 (près de 8,5 millions d'€) en limitant le recours à l'emprunt à hauteur de 600 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du débat qui s'est tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire et valide les orientations budgétaires proposées. Ce rapport est disponible en Mairie et sur le site Internet de la commune.

➤ AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité :

- la convention permettant l'installation de l'éclairage public dans le futur passage de l'impasse Saint Joseph ;
- l'acquisition, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – les Essarts, de parcelles situées à l'arrière de l'ancien EHPAD ;
- l'avenant à la convention d'utilisation de la salle Tourmaline par le Relais d'Assistants Maternels (RAM) permettant d'accueillir plus de matinées éveil pour les enfants ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour plusieurs biens situés 8 la Prévoisière, Bourg Nord, 21 lotissement de la Herse, 37 le Cormier.

- Deux avenants au marché de construction du bâtiment de stockage situé ZA les Chênes :
 - Lot 1 (VRD) – Loire Vendée Infrastructures : + 965,65 € (empierrement complémentaire),
 - Lot 4 (charpente métallique) – Ets DAHERON et fils : + 222 € (habillage finition chéneau) ;
- une convention d'occupation du domaine public pour la pose d'une armoire électrique, à l'arrière de la mairie, permettant le déploiement de la fibre optique ;

- la signature d'une convention entre la commune, la communauté de communes et Géo Vendée pour la publication des bases des adresses communales en open data sur le portail open data de Géo Vendée. Cette diffusion permet une meilleure gestion des « points adresse » de la commune (sécurité, transport, économie).
- l'apurement de créances éteintes pour un montant de 89,39 €

2 mars 2020

➤ VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019, AFFECTATION ET CONSTATATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal les comptes administratifs 2019, avant de se retirer pour les délibérations et le vote du Conseil municipal.

Le compte administratif du budget général fait apparaître un résultat cumulé positif de 2 286 176,73 € en fonctionnement et négatif de 830 756,48 € en investissement, soit un excédent positif d'ensemble de 1 455 420,25 €.

Le compte administratif du budget annexe « locations diverses » fait apparaître un résultat cumulé positif de 23 625,63 € en fonctionnement et négatif de 18 001,11 € en investissement, soit un excédent positif d'ensemble de 5 624,52 €.

Le compte administratif du budget annexe « Lotissement Les Mûriers » fait apparaître un résultat cumulé positif de 70 618,96 €

en fonctionnement et positif de 13 240,68 € en investissement, soit un excédent positif d'ensemble de 83 859,64 €.

Le compte administratif du budget annexe « Lotissement Les Figuiers », créé en 2019, fait apparaître un résultat déficitaire global de 18 536,23 € pour 2019.

Suite à la présentation des résultats, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil municipal valide à l'unanimité les différents comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil municipal valide ensuite à l'unanimité les comptes de gestion du comptable public, conformes aux comptes administratifs. Il approuve aussi l'affectation de résultat du budget principal et l'affectation ou la constatation des résultats des budgets annexes.

➤ TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2020

Sur proposition de la commission économie et finances, le Conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux actuels pour 2020 : taxe d'habitation = 16,96 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties = 15,35 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties = 43,19 %. Cette année sera la troisième année de l'application de la réforme de la taxe d'habitation, avec une exonération totale pour les ménages concernés (92 % des ménages de la commune bénéficieront en 2020 d'une exonération totale de taxe d'habitation).



➤ BUDGETS PRIMITIFS 2020 : UN BUDGET GÉNÉRAL CONFORME AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les différents budgets primitifs pour l'année 2020 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal :

- le budget général est équilibré à 3 851 080,73 € en fonctionnement et à 4 301 317,76 € en investissement. Ce budget est marqué par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour assurer un autofinancement important de la section d'investissement, sans emprunt. En investissement, le plan pluriannuel d'investissement présenté au débat d'orientations budgétaires est appliqué, avec les 2 projets phares que sont la rénovation de l'église (1 000 000 € inscrits pour 2020) et la poursuite de l'aménagement du centre-bourg avec des travaux prévus au second semestre 2020 dans la rue du Calvaire (550 000 €). Sont aussi prévus des travaux de voirie (voirie rurale, lotissement La Vennerie, arrière de l'ancien EHPAD, passage de l'impasse St Joseph), une première phase d'enfouissement liée à l'arrivée de la fibre optique, des études d'aménagements

(traversée de villages, Plaine des Sports notamment), des acquisitions foncières ou encore des travaux sur divers bâtiments communaux.

- le budget annexe « locations diverses » est équilibré à 47 109,64 € en fonctionnement et 39 567,11 € en investissement, avec le renouvellement du matériel de projection, et sa liaison avec la sonorisation de la salle ;

- le budget annexe « lotissement Les Mûriers » est équilibré à 368 271,50 € en fonctionnement et à 285 149,00 € en investissement, avec les travaux de finition pour les 4 lots de l'entrée et la vente des derniers lots à réaliser ;

- le budget annexe « lotissement Les Figuiers » est équilibré à 980 136,23 € en fonctionnement et à 989 672,46 € en investissement avec l'intégration provisoire du montant des travaux pour la 1^{ère} tranche du lotissement qui pourrait débuter cette année.

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Les subventions suivantes ont été attribuées par le Conseil municipal, pour un montant global de 30 804,68 € :

- UNC AFN	130 €	- Foyer des Jeunes	800 €
- Société de Chasse St Hubert	400 €	- Pro Musica	500 €
- Billard Club « Les Gavroches	550 €	- Amis de l'orgue	700 €
- Palet Club Chavagnais	400 €	- Jazz à la Déderie	1 000 €
- Ecole de Sports	1 300 €	- Assistantes Maternelles	
- FCCR Chavagnes-La Rabatelière	2 700 €	« Les Bambinous »	400 €
- St Louis Hand	1 800 €	- CCAS	5 000 €
- St Louis Tennis de Table	1 500 €	- Les P'tits Loups (subv. except.)	7 000 €
- Comité des fêtes		- APEL Ecole Nazareth	750 €
Promotion de la Commune	1 500 €	- Amicale Jules Verne	589 €
- Fête de la Brioche		- Ogec Nazareth (subv. except.)	385,68 €
Comité des Fêtes - St Louis	3 000 €		

➤ AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité :

- la modification des autorisations de programme et crédits de paiement pour les travaux du centre bourg et les travaux de l'église.
- le montant des dotations scolaires et fournitures, le coût d'un élève, le montant de la subvention attribuée à l'école Nazareth et des participations demandées aux communes extérieures pour les enfants scolarisés à Chavagnes ;
- une convention avec le SyDEV pour la réalisation de travaux suite aux visites périodiques concernant l'éclairage public, dans la limite d'une participation communale de 2 000 € pour l'année 2020 ;
- la convention avec le Centre de Gestion pour l'intervention du service « Conseil en organisation » pour apporter son aide concernant l'évolution de l'organisation des services techniques ;
- l'avenant au lot 2 Aménagement paysager dans le cadre des travaux du centre bourg, pour une plus-value de 7 955,09 € suite à diverses modifications apportées sur les tranches 1 et 2, la modification du garde-corps, la modification du passage le long de l'ADMR et l'ajout d'une lisse bois le long du talus en bas de la Place des Arcades.

Compte-rendu des délégations du Maire : attribution d'un accord-cadre à bons de commande à l'Agence SCALE pour la réalisation d'études préalables et d'avant-projets pour divers aménagements de voirie et d'espaces publics sur la commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour plusieurs biens situés 68 rue du Grand Fief et 310 La Déderie.

25 mai 2020

➤ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Éric SALAÛN, maire en fonction, ouvre la séance d'installation du Conseil municipal. Il rappelle le nom des 27 membres du conseil municipal qui ont été élus le dimanche 15 mars 2020. En application de l'article L 2122-8 du CGCT, il laisse ensuite la présidence de séance au plus âgé des membres présents au Conseil municipal. M. Jean-François BORDRON prend donc la présidence de la séance.

Chaque conseiller municipal est appelé à voter à bulletin secret pour l'élection du Maire :

M. Éric SALAÛN se porte candidat et est élu avec 26 voix – 1 bulletin blanc

Après avoir validé le nombre d'adjoints, qui passe de 5 à 6, les conseillers municipaux sont appelés à voter pour une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire :

1 liste conduite par Frédéric DURET se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité.

Sont élus adjoints au Maire :

- Frédéric DURET, premier adjoint
- Annie MICHAUD, deuxième adjointe
- Xavier BILLAUD, troisième adjoint
- Stéphanie VALIN, quatrième adjointe
- Nicolas RAVON, cinquième adjoint
- Sandrine SIREAU, sixième adjointe



› DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le conseil municipal donne délégation au Maire dans plusieurs domaines de compétences prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT. Le Conseil municipal, qui n'aura plus le pouvoir de décision dans ces domaines, pourra être consulté pour avis et sera informé des décisions prises par le Maire lors de la séance suivant la prise de décision. Ces délégations concernent notamment la fixation de tarifs, la réalisation d'emprunts pour un montant maximum de 500 000 €, la passation de marchés pour un montant de 214 000 € HT (au 01/01/2020), exercer les droits de préemption, demander des subventions à tout organisme financeur...

22 juin 2020

› CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Comme après chaque renouvellement de Conseil municipal, ce dernier peut décider de créer des commissions municipales chargées notamment de réfléchir aux projets à mettre en oeuvre et d'étudier les questions soumises au conseil.

Retrouvez le détail des commissions p. 7 à 9.

› DÉSIGNATIONS ET REPRÉSENTATIONS DANS LES ORGANISMES ANNEXES OU EXTÉRIEURS

Suite au renouvellement du Conseil municipal, les désignations suivantes ont été validées pour représenter le Conseil municipal ou la commune :

- **Commission d'appels d'offres pour les marchés publics et commission de délégations de service public** : Frédéric DURET, Monique LARDIÈRE, Jean-Emmanuel BOISSON, Camille DURET, Nadia BORDRON (titulaires, en plus de M. le Maire, membre de droit) ; Marie-Paule SADET, Flavie BRETAUDEAU, Paul SALAÛN, Nicolas RAVON, Philippe MAINGOURD (suppléants)
- **Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)** : Annie MICHAUD, Fabrice JULIEN, Anne-Catherine de SUZANNET, Jocelyne GILBERT
- **SyDEV - Comité Territorial de l'Energie (CTE) du Pays de St-Fulgent/Les Essarts** : Frédéric DURET (titulaire), Marie-Thérèse CAREIL (suppléante)
- **Syndicat mixte E-collectivités** : Guillaume ARNAUD
- **SAPL Agence de Service aux collectivités locales de Vendée** : Frédéric DURET (titulaire à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale), Alexandre BROCHARD (suppléant à l'assemblée générale)
- **Conseil d'administration EHPAD Résidences « Au fil des Maines »** : Annie MICHAUD, Céline LAMI
- **Conseil d'administration de l'association REEL** : Annie MICHAUD (titulaire), Camille DURET (suppléante)
- **Ecole Jules Verne** : Sandrine SIREAU (déléguée, en plus du Maire)
- **OGEC Ecole Nazareth** : Sandrine SIREAU
- **Correspondant Défense** : Frédéric DURET

› AUTRES DÉCISIONS

- l'acquisition de 2 parcelles non bâties situées Passage du Mexique, pour une surface totale de 406 m², pour un montant de 21 000 € ;
- la cession au propriétaire riverain d'une bande de terrain de 44 m² située Résidence de la Pompe en Bois, pour faciliter l'accès à sa propriété, pour un montant de 2 376 € ;
- l'autorisation de signature d'une convention à intervenir avec le SyDEV pour la rénovation du câblage d'éclairage public Rue du Calvaire et le remplacement de quelques points lumineux Place de l'Église, dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, avec une participation communale de 49 333 € pour montant total de travaux estimé à 84 435 € HT ;
- l'instauration d'une possibilité de versement de la prime exceptionnelle prévue par le décret n°2020-570 au profit des agents municipaux particulièrement mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- une décision modificative au budget annexe « locations diverses » pour permettre le remboursement d'arrhes suites à des annulations de réservations durant la crise sanitaire ;
- des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant global de 224,08 € sur le budget général et le budget annexe « locations diverses ».

**POUR LE BULLETIN DE OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE 2020,
LES ARTICLES DOIVENT PARVENIR EN MAIRIE
AVANT LE SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020.**



PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL et des commissions

Les 27 membres du nouveau conseil municipal ont été élus le 15 mars 2020 au premier tour. Avec l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID 19, ils furent installés dans leurs fonctions officiellement le lundi 18 mai 2020 et ont procédé à l'élection du Maire et des six adjoints le lundi 25 mai 2020 à la salle émeraude.



Municipalité élue le 25 mai 2020



Eric SALAÜN
Maire



Frédéric DURET
1^{er} adjoint
*délégué à la voirie,
aux bâtiments généraux
et au patrimoine*



Annie MICHAUD
2^e adjointe
*déléguée aux
actions sociales*



Xavier BILLAUD
3^e adjoint
*délégué à
l'aménagement
du territoire*



Stéphanie VALIN
4^e adjointe
*déléguée à la
communication,
à l'animation et
aux actions culturelles*



Nicolas RAVON
5^e adjoint
*délégué aux sports,
aux loisirs et au tourisme*



Sandrine SIREAU
6^e adjointe
*déléguée à
l'enfance-jeunesse*



Le 22 juin 2020, six commissions ont été votées par le conseil municipal

> VOIRIE - BATIMENTS GENERAUX - PATRIMOINE



Frédéric
DURET



Stéphane
BAUDU



Jean-Emmanuel
BOISSON



Alexandre
BROCHARD



Jean-François
BORDRON



Marie-Thérèse
CAREIL



Fabrice
JULIEN



Monique
LARDIERE

- VOIRIE RURALE (Programme d'entretien, travaux, traversées de villages, délaissés de voirie)
- VOIRIE URBAINE (Travaux, circulation, aménagements de sécurité)
- RESEAUX DIVERS (SyDEV : enfouissement, éclairage public ; télécom ; gaz ; réseau adduction eau potable)
- ASSAINISSEMENT
- BÂTIMENTS GENERAUX (entretien, aménagements, travaux)
- ÉGLISE
- PATRIMOINE - DEVOIR DE MÉMOIRE

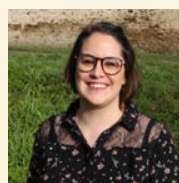
> ACTIONS SOCIALES



Annie
MICHAUD



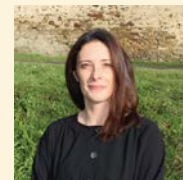
Camille
DURET



Flavie
BRETAUDEAU



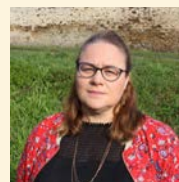
Anne-Catherine
De SUZANNET



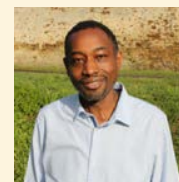
Céline LAMI



Jean-Emmanuel
BOISSON



Jocelyne
GILBERT



Fabrice
JULIEN

- SENIORS
- EHPAD
- LOGEMENTS : - COMMUNAUX
- SOCIAUX
- SANTE (Maison de santé pluridisciplinaire ; paramédical ; don du sang)
- CIMETIÈRE
- CCAS/INTERVENTIONS SOCIALES



> AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Xavier
BILLAUD



Paul
SALAÜN



Anne-Catherine
De SUZANNET



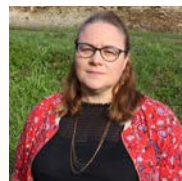
Alexandre
BROCHARD



Jean-Marie
HUVELIN



Marie-Thérèse
CAREIL



Jocelyne
GILBERT



Monique
LARDIERE

- URBANISME (PLUiH, OPAH)
- ENVIRONNEMENT (PCAET, Déchets, Maines)
- LOTISSEMENTS (suivi, projets, dents creuses)
- MOBILITÉ (Liaisons douces, vélo)
- RESSOURCES EAU POTABLE
- LIEN AVEC LE MONDE AGRICOLE (hors voirie rurale)

> COMMUNICATION - ANIMATION - ACTIONS CULTURELLES



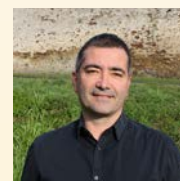
Stéphanie
VALIN



Guillaume
ARNAUD



Laura
BÉGAUD



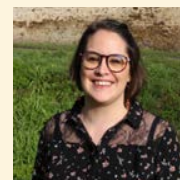
Jean-Bernard
MARTINEAU



Nadia
BORDRON



Marie-Paule
SADET



Flavie
BRETAUDEAU

- COMMUNICATION PAPIER ET NUMERIQUE (Trait d'Union, site internet, Facebook...)
- CONCERTATION CITOYENNE (Forum, réunions de quartier)
- PROMOTION DE LA COMMUNE
- ANIMATIONS
- ACTIONS CULTURELLES
- BIBLIOTHÈQUE



› SPORTS - LOISIRS - TOURISME



Nicolas
RAVON



Guillaume
ARNAUD



Stéphane
BAUDU



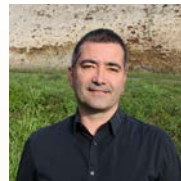
Jean-Marie
HUVELIN



Jean-François
BORDRON



Philippe
MAINGOURD



Jean-Bernard
MARTINEAU



Marie-Paule
SADET

- RELATIONS AVEC LES CLUBS DE SPORT
- RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE LOISIRS
- GESTION DES ÉQUIPEMENTS (plannings d'occupation asso + écoles/collège, conventions d'occupation, suivi technique)
- PROJETS DE RÉNOVATION, RENOUVELLEMENT OU CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS
- TOURISME

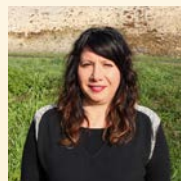
› ENFANCE - JEUNESSE (0-18 ANS)



Sandrine
SIREAU



Laura
BEGAUD



Nadia
BORDRON



Camille
DURET



Céline
LAMI



Philippe
MAINGOURD



Paul
SALAÛN

- VIE SCOLAIRE (écoles Jules Verne et Nazareth, partenariat avec les collèges)
- RESTAURANT MUNICIPAL
- TRANSPORT SCOLAIRE
- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
- PETITE ENFANCE
- ACCUEIL DE LOISIRS (périscolaire, centre de loisirs, Club Junior)
- JEUNESSE (Foyer des jeunes, opération argent de poche)



Enfance jeunesse

› COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Conseil municipal des enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) a repris du service en octobre 2019 et va maintenant laisser place à une nouvelle équipe.

Nous remercions les enfants qui se sont engagés pour cette mission : Emy, Néo, Alexandre, Paul, Charlotte, Quentin, Lucas, Florent, Alix, Thya, Louis et Lalie.



De nouvelles élections auront lieu en octobre 2020 :

TU VAS RENTRER EN CM1 OU EN CM2 EN SEPTEMBRE ?

TU AS PLEIN D'IDÉES ?

TU VEUX ORGANISER DES ACTIONS POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE ?

TU SOUHAITES REJOINDRE LE CME ?



Alors rejoins la prochaine campagne électorale !

Transports scolaires

Votre carte doit être conservée d'une année à l'autre.

Elle sera rechargée à distance à la rentrée suite au renouvellement en ligne de votre inscription et de votre paiement.

Toute nouvelle carte sera facturée 10 €

A la rentrée prochaine, je garde ma carte et je valide !

Aléop PAYS DE LA LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr

Transport scolaire

Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont ouvertes du 8 juin au 31 juillet 2020

Public concerné : tous les élèves, domiciliés dans un des 5 départements des Pays de la Loire et fréquentant un établissement public ou privé sous contrat d'Etat, de la maternelle à la terminale, ainsi que les apprentis niveau 5 (CAP) et niveau 4 (Bac pro, brevets professionnels et mentions complémentaires).

Modalités d'inscription en ligne : le formulaire d'abonnement est à renseigner sur le portail d'inscription sur le site : <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>

Il n'y a pas de modifications des arrêts pour la rentrée 2020. Toutes les demandes doivent être adressées à la mairie. Elles seront alors analysées avant d'être transmises pour validation au service régional.



➤ ACCUEIL DE LOISIRS «LES P'TITS LOUPS»

L'accueil de loisirs "Les P'tits Loups" a obtenu la labellisation : PLAN MERCREDI.

Le mercredi est un temps important dans la vie d'un enfant. Il permet à la fois de réaliser du travail scolaire, de se reposer et surtout d'avoir des activités extrascolaires.

Afin que tous les enfants puissent avoir accès à des activités éducatives de qualité, le plan mercredi soutient les collectivités qui veulent s'engager dans un projet éducatif ambitieux.

Le plan mercredi a pour but la continuité éducative. Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité en cohérence avec les enseignements scolaires.

Aujourd'hui, il est primordial d'articuler le plus harmonieusement possible des différents temps de l'enfant. Le plan mercredi s'inscrit dans cette logique en permettant d'offrir des activités éducatives de qualité notamment aux enfants qui n'y ont pas toujours accès.

Pour s'inscrire dans cette labellisation, « Les P'tits Loups » ont répondu à la charte de qualité exigée.

Pour cela, il convenait :

- d'avoir avec la mairie de Chavagnes en Paillers et la caisse d'allocations familiales un PEDT : projet éducatif territorial, intégrant l'accueil périscolaire du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires. Un PEDT est présent sur le territoire de Chavagnes depuis 2015.
- d'organiser au sein du PEDT un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- l'ancrage du projet dans le territoire
- la qualité des activités

Ce qui change avec le plan mercredi :

POUR LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

- un label qui garantit des activités de grande qualité
- des activités éducatives en lien avec les ressources du territoire : sport, culture, nature

POUR LES ACTEURS DES TERRITOIRES ET DE L'ANIMATION

- la possibilité de développer des partenariats dans la durée
- la reconnaissance de leurs qualités d'encadrement

Voici un aperçu de ce qui était déjà instauré, qui a pu être mis en place ou qui va être fait aux P'tits Loups suite à l'obtention de la labellisation « PLAN MERCREDI » :

- des formations partagées avec l'école Jules Verne : la médiation, la communication non violente
- des échanges avec des enseignants concernant certains enfants
- l'accueil de 4 enfants en situation de handicap ou ayant des troubles du comportements. Chaque fois qu'un enfant est présent sur le structure, il est accompagné d'une intervenante extérieure qui lui est dédiée.
- la découverte de nouvelles activités adaptées selon l'âge des enfants :

- sportives : kingball, tchoukball, ultimate, parachute
- de prévention routière
- scientifiques : expériences, électricité
- grands jeux en bois

grâce à des malles partagées avec des accueils de loisirs environnants financés par la communauté de communes à l'époque des APE.

- des échanges avec des associations de la commune (billard, basket), des intervenants extérieurs (danse, gestes aux premiers secours), des rencontres avec l'EHPAD, la maison Ranfray (jeux de société, loto, cuisine)
- des grands jeux extérieurs impliquant la participation des commerçants de Chavagnes en Paillers
- la participation aux prix jeunes lecteurs avec un vote en fin d'année
- le thème choisit par l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2019-2020 est identique à celui de l'école Nazareth : le jeu. Le jeu est abordé de manière différente et en complémentarité : apprentissage scolaire, découverte ludique.
- la mise en place d'une demi journée sportive regroupant les enfants du CE2, CM1 et CM2 de l'école Nazareth et de l'école Jules Verne et impliquant le collège Ste Marie.

➤ L'ASSOCIATION LES BAMBINOUS

Ça bouge aux bambinouis

Suite à l'Assemblée Générale des Bambinouis du 15 janvier dernier, Linda LEMETAYER a quitté la présidence et a passé le relais à Jessica LIMOUSIN.

Nous remercions Linda pour son investissement en tant que présidente et souhaitons beaucoup de plaisir à Jessica pour sa nouvelle mission.

Alors que les matinées d'éveil et les matinées RAM continuent d'avoir lieu toutes les semaines sur les trois communes (Bazoges en Paillers, Chavagnes en Paillers et la Rabatelière), l'association réfléchit à plusieurs animations pour les enfants et leur assistante maternelle.

Ainsi, une sortie à Ludi Planet (Boufféré) et une autre à la mini ferme pédagogique « Le champ du Bonheur » de Treize-Septiers sont en préparation pour les mois à venir.

Nous réfléchissons également à un spectacle qui sera offert aux enfants au moment des fêtes de Noël.

Vivement !!!





Enfance jeunesse

> ÉCOLE NAZARETH

Des départs à l'école Nazareth !

Plusieurs départs à l'école Nazareth et un changement important pour l'établissement : la prise de fonction d'Arnaud PLAT au poste de chef d'établissement.

Cette fin d'année scolaire se voit marquée par 3 départs dans l'équipe pédagogique de l'école :

- Celui de Lydie MABIT, enseignante en CP et depuis 25 ans à l'école Nazareth. Lydie a fait valoir ses droits à la retraite.
- Celui d'Harmonie ALLETRU, enseignante en CM2 à mi-temps depuis 2 ans, qui a obtenu sa mutation sur l'école de Ste Florence.
- Celui de Xavier JOUFFRIT, chef d'établissement.

« Après 13 années au poste de chef d'établissement de l'école mais aussi à enseigner 2 jours en CM2, j'ai fait le choix de vivre une nouvelle expérience professionnelle. J'ai donc obtenu ma mutation sur le poste de chef d'établissement de l'école Béthanie de Chantonay pour la rentrée de septembre 2020.

Je remercie sincèrement toutes les familles qui m'ont accordé leur confiance. Ces 13 années m'ont beaucoup apporté et me laisseront plein de bons souvenirs. Je remercie spécialement les parents investis dans les équipes OGEC et APEL mais aussi les différents partenaires de l'école avec lesquels un travail de collaboration et une volonté d'œuvrer ensemble pour l'école ont toujours été une priorité et m'ont permis d'exercer ma fonction dans cette école dans un climat serein et constructif.

A la rentrée de septembre, l'école sera dirigée par Arnaud PLAT, enseignant à l'école depuis la rentrée 2019 et qui a souhaité s'investir dans la fonction de chef d'établissement. Je lui souhaite de très belles années avec toute la communauté éducative de l'école Nazareth de Chavagnes-en-Paillers. »



> OGEC ECOLE NAZARETH

Une kermesse, OUI !!... Mais à la maison

À contexte inédit, réponse inédite. Il nous paraissait important de garder ce temps festif et convivial. Nous avons pu compter sur l'adaptation et les idées novatrices des parents d'élèves.

Le mois de juin est traditionnellement celui de la kermesse.

La période de confinement avait éloigné les enfants et leurs parents de l'école.

Néanmoins, la kermesse représente un temps fort dans l'année scolaire. Mais alors, comment la maintenir en gardant la distanciation sociale et les gestes barrières ?

Et c'est là qu'est parue l'idée de la kermesse à la maison !!

L'OGEC avec les responsables de stands ont proposé une kermesse improbable et inédite à faire de chez soi en emportant son repas et le nécessaire incontournable pour les enfants.



Ainsi, en cherchant son plat à emporter, un drive animé était organisé autour de la salle de sports. On pouvait retrouver la quasi totalité des stands : le bazar avec ses pistolets à eau, le maquillage, les bonbons, les crêpes, les boissons, ... Et les enfants pouvaient aussi vivre une expérience inédite en réalisant la pêche à ligne de l'intérieur de sa voiture.

Merci à tous ceux qui, par leur implication, ont rendu ce moment possible et inoubliable !!!!

Et Merci à tous les enfants, et leurs parents et grands-parents, d'avoir répondu présents pour cette fête de l'école si particulière.

> ÉCOLE JULES-VERNE

Une classe découverte très nature pour les CE2/CM1/CM2 de Jules Verne

C'est avec beaucoup de joie que les élèves de CE2/CM1/CM2 de l'école Jules-Verne ont vécu leurs quatre jours de classe découverte au Domaine de la Morosière à Chemillé en Anjou !

Au programme: plantations, poney, grimpe dans les arbres, observation et reconnaissance des oiseaux dans leur milieu naturel, etc... et visite du musée des métiers d'autrefois. Les enfants ont pu vivre intensément ces découvertes dans une bulle de verdure et de sérénité, juste avant le confinement.

Ils ont ainsi pu découvrir des photos petit à petit, tout au long du confinement, comme support à leurs productions d'écrits.

La fin d'année scolaire, bien que perturbée, se termine dans une ambiance calme, sereine et joyeuse. Il flotte un parfum de retrouvailles avant le départ en vacances...!



À la rentrée, une sixième classe ouvrira ses portes à l'école Jules Verne, ce qui nous permettra d'accueillir les élèves dans des conditions très privilégiées, car les effectifs par classe seront très allégés.

POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT :

Contactez la directrice, Mme PELLETIER Céline
par mail : ce.0851566r@ac-nantes.fr
ou bien par téléphone au 02 51 43 72 24.

Vous pourrez poser vos questions et prendre rendez-vous pour une visite.

Nous vous souhaitons à tous de très belles vacances !

> AMICALE JULES-VERNE

Une année dynamique !

Une année positive pour L'Amicale grâce à une équipe investie et créative.

Un événement nouveau a été organisé: la Bourse aux Livres qui a connu un beau succès, sera renouvelée.

Les événements qui ont pu avoir lieu (bourse aux jouets, vide-grenier, les photos du Père-Noël...) seront reconduits l'an prochain.

L'animation - spectacle - bal, du groupe Arbadétorne avec «le bal de Joëline» est reprogrammé pour la Fête de l'École 2021 sur le thème de « Chavagnes Autrefois ».

Renouvellement du bureau lors de l'Assemblée Générale le jeudi 24 septembre à 20h30 à l'École.

Bon vent à tous les CM2 que nous convions à participer à la Fête de l'École l'an prochain.

Nous vous souhaitons à tous un bel été !

L'amicale Jules-Verne



> SECOURS CATHOLIQUE

La Covid-19 perturbe les activités du Secours Catholique.

En ces temps de pandémie, les mesures de distanciation et l'âge des bénévoles ne permettent pas un déroulement normal des activités du Secours Catholique.



Parmi les activités, seule la distribution alimentaire a pu être maintenue mais dans des conditions spéciales. En mars et avril, un portage de colis a été assuré au domicile des bénéficiaires par des bénévoles de moins de 70 ans.

En mai et juin, la distribution s'est faite à l'entrée du local selon un protocole très strict validé au niveau départemental. A noter qu'en mars, le restaurant d'entreprise Kuhn nous a fait don d'une centaine de kilos de produits frais suite à la fermeture de l'entreprise, permettant ainsi d'éviter la perte de nourriture. Merci à eux.

Avec le confinement, beaucoup de familles en ont profité pour faire du rangement et trier les vêtements. Il y a donc une forte demande pour apporter des sacs de vêtements aux points de collecte publics et au local du Secours Catholique. Mais le ramassage des bacs de collecte n'a pas repris et de notre côté le vestiaire a été fermé au début du confinement. Les conditions d'hygiène exigées pour une reprise sont très compliquées et nous devons veiller à la sécurité et la santé des bénévoles du vestiaire. Il est donc décidé de maintenir le local fermé jusqu'à la reprise fin août. Merci d'attendre pour nous apporter vos sacs.

> AMITIÉS CHAVAGNAISES

Des seniors toujours aussi actifs

La fin de l'année 2019 a été marquée par 2 temps forts. En octobre, nous avons fêté les 40 ans du club lors d'un après-midi avec une exposition de photos et un spectacle humoristique suivis d'un goûter. Fin novembre, 36 d'entre nous ont parcouru l'INDE DU NORD pour découvrir une autre culture et visiter de nombreux monuments, notamment le célèbre mausolée TAJ MAHAL.



L'année 2020 a démarré sur les chapeaux de roues : le jeudi 23 janvier, le Goûter a accueilli 235 convives; le mercredi 5 février, notre chorale a participé à la 7^e édition du concert cantonal au profit du secours catholique; l'Assemblée Générale du jeudi 13 février a réuni 180 adhérents et le dimanche 23 février, un après-midi dansant a eu lieu avec 240 participants.

Malheureusement, suite à la pandémie causée par le Covid-19, le repas prévu en avril n'a pu avoir lieu, le voyage en NORVÈGE est reporté en juin 2021 et le séjour dans le DOUBS en septembre 2021. Pour ce qui est des activités hebdomadaires et mensuelles (suspendues jusqu'à nouvel ordre), nous espérons pouvoir les reprendre en septembre.

Pour informations complémentaires, s'adresser au 07-50-21-18-06.

> ANTENNE NORD-VENDEE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer est présent dans votre commune et celles des alentours, grâce à des bénévoles qui s'investissent au sein de leur antenne pour pouvoir :

- Mettre en place en milieu scolaire et en entreprises etc... des actions de prévention (ex : tabagisme etc...) et Promouvoir les dépistages (ex : cancers du sein et colo-rectal)
- Aider les malades et leurs proches (Activités Bien-être à Montaigu et à la Chimotaie (Cugand), Ecoute auprès des malades etc...)
- Participer à diverses manifestations au profit de la Ligue contre le cancer (ex : concerts, marches etc...)

Pour assurer ces nombreuses actions nous avons besoin de vous.

D'autre part, le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer participe au financement de projets de recherches sur la maladie (en donnant la priorité aux équipes de chercheurs du Grand-Ouest).

Aussi si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour qu'ensemble nous continuions à faire reculer la maladie, rejoignez nous au sein de notre Antenne (chacun pouvant contribuer à sa façon à l'élan bénévole).

Renseignements auprès des référents bénévoles de l'Antenne Nord-Vendée de la LCC :

- Mme Bonnaudet Gaby 06 60 70 28 64
- M. Barneaud Robert 06 98 10 34 83

> COMITE TELETHON

Changements dans l'organisation du comité Téléthon

En 2019, ce sont 5541 € qui ont été remis à la coordination vendée de l'AFM Téléthon.

Depuis quelques années, le comité Téléthon a vu son nombre de membres diminuer, pour être en 2019 composé de huit personnes afin d'organiser l'ensemble des manifestations, avec le support de bénévoles autour. À nouveau, certains membres ont souhaité passer le relais et arrêter leur implication. Le groupe de membres s'en trouve restreint, mais l'envie de poursuivre les animations au profit de l'AFM Téléthon perdure.

C'est pourquoi, de concert avec le Comité des Fêtes de Chavagnes en Paillers, il a été décidé de s'associer, permettant le maintien de cette manifestation annuelle. Nous souhaitons partager avec vous tous cette bonne nouvelle. Si vous aussi vous souhaitez vous investir, donner un peu de votre temps, et passer de bons moments ensemble, n'hésitez pas à prendre contact avec le comité des fêtes.

Le comité Téléthon

> FAVEC 85 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS



Nous sommes un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Notre Association Départementale a pour but :

- DE DEFENDRE LES DROITS des personnes en situation de veuvage,
- DE LES AIDER dans leurs démarches administratives,
- DE LES REPRESENTER auprès des Pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable,

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis.

Des permanences sont assurées sur tous les secteurs de Vendée.

Dans votre secteur : Renseignements au 02 51 42 86 19

Sur le plan départemental, permanences le lundi de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous au 15, rue Anatole France à la ROCHE SUR YON - Renseignements au 02 51 37 03 14

Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

**N'OUBLIEZ PAS
LA PROCHAINE COLLECTE
DU DON DU SANG
LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020
A LA SALLE ÉMERAUDE**



L'AGENDA DES SENIORS

SUR LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS

Septembre 2020 - Mars 2021

SOMMAIRE

- Garder la forme p2
- Se ressourcer, partager p3
- Echanger, s'informer p5
- S'initier au numérique p6
- Face au deuil p6
- Face à la maladie p7

**Le CIAS : « Prévention Seniors »
informe sur les activités, les
événements ...**



Contact : Lucie HUCHET, Chargée de prévention Seniors
Tél : 06 73 71 94 65
Mail : ciasfulgentessarts.prevention@orange.fr

LA PRÉVENTION SENIOR sur le pays de St Fulgent - Les Essarts :

Le CIAS → développe des actions de prévention avec les acteurs du territoire : communes, associations, services à domicile, établissements d'accueil, professionnels de santé,
→ participe à la mise en place des ateliers proposés par les divers organismes : MSA, IREPS, France Alzheimer Vendée, Groupement des Parkinsoniens 85, l'ASEP des pays de la Loire, Mutualité retraite ...
→ communique sur les actions des partenaires

**L'AGENDA DES SENIORS
présente
les ACTIONS DE PREVENTION
proposées aux personnes
de 60 ans et plus.**

**Ces actions se veulent accessibles
à tous.**

Elles sont proposées aux Seniors de la communauté de communes et se déroulent sur les différentes communes.

Inscriptions : Lucie HUCHET
Tél : 06 73 71 94 65
ciasfulgentessarts.prevention@orange.fr

**Le transport ne doit pas être une
difficulté,** Lucie HUCHET, Chargée de prévention du CIAS, organise le covoiturage ou le transport solidaire.

Agenda à disposition en mairie, dans les commerces, les cabinets médicaux auprès des professionnels médico-sociaux, à la communauté de communes.

Retrouvez le programme sur le site :
www.chavagnes-en-paillers.fr



pour tous, toute la vie, partout

Association du service d'aide à domicile

Depuis près de 70 ans, l'ADMR accompagne les personnes à domicile : familles, personnes âgées ou en situation de handicap.

Nos services à domicile **POUR TOUS !**



- AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP
- GARDE D'ENFANTS À DOMICILE
- MÉNAGE - REPASSAGE
- AIDE À LA TOILETTE
- COURSES ET REPAS
- ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
- ACCOMPAGNEMENT SORTIES
- SOUTIEN À L'OCCASION D'UN CHANGEMENT FAMILIAL
- SUITE À UNE HOSPITALISATION
- TÉLÉASSISTANCE
- PORTAGE DES REPAS

NOS VALEURS

- La proximité avec un service de qualité ouvert à tous, dans votre commune.
 - La personne, dans sa globalité, est au centre de notre action.
 - Nos actions sont fondées sur le respect de la personne, de son choix de vie, de sa famille, de son environnement et de ses besoins.
 - Nos valeurs associatives, irriguées par le bénévolat, sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination.
- Nous vous informons sur les aides financières possibles.*

Plus de 1500 bénévoles en Vendée

LE BÉNÉVOLAT

Notre association locale ADMR est composée par une équipe de bénévoles qui est en contact à la fois avec les personnes aidées et avec les salariés.

Selon le temps qu'il souhaite y consacrer, le bénévole peut :

- aider les personnes à définir leurs besoins et réaliser les démarches administratives
- participer au fonctionnement de l'association
- faire des visites de convivialité auprès des personnes aidées

REJOIGNEZ-NOUS !

Association locale ADMR entre Maine et Grasla **17 SALARIÉES**

Composée de 4 communes : Chavagnes – Les Brouzils – La Copechagnière – La Rabatelière
4 place des Arcades 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
Tél : 02 51 05 43 88 - admrchavagnes@orange.fr

Permanence physique le mardi de 9h à 12h au bureau à Chavagnes.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 **au 02 52 61 47 46**

En dehors de ces horaires, contacter le 02 51 44 11 55

BOSSARD Henri	Président	06.37.53.58.65
ALLAIN Marie-Claude . . .	Trésorière	
LIMOUSIN Martine	Trésorière Adjointe	
GALLOT Marie-Odile	Secrétaire	
CHAUVET Michèle	réfèrent commune Chavagnes et portage repas	06.34.17.25.10
EPAULAIS Joël	réfèrent commune La Rabatelière et la Copechagnière . .	06.82.44.49.26
CHAILLOU Yolande	réfèrent commune Les Brouzils	06.68.59.48.49



Culture, sports, loisirs

› BASE NAUTIQUE DE LA BULTIÈRE

A La Base Nautique, faites vous du bien et tentez des activités physiques

Tout au long de l'été, participez à des activités physiques et de plein air.

– Des séances d'initiation le matin – Des ateliers ludiques l'après midi – Des sorties à la demande en soirée.



En partenariat avec Insport et Sprint o sport

Les initiations (à partir de 12 ans) :

Canoë, Paddle (+ paddle fit), Aviron, Rowing Fitness, Marche Nordique (bungy pump), Circuit Training

Pour participer à ces activités, venez en groupe, c'est plus sympa et vous y gagnez.

Vous avez deux avantages :

- Le prix est plus intéressant en groupe qu'en individuel et plus intéressant si vous réservez plusieurs séances plutôt qu'une seule.
- Vous choisissez l'activité pour chacune des réservations, parmi les initiations que nous proposons

Par exemple, vous réservez 4 séances pour votre groupe, vous pouvez choisir de faire une séance de canoë, deux séances de paddle et une séance de Rowing fitness.

Les ateliers ludiques :

Venez vous détendre tout en pratiquant une activité physique. Nous vous proposons de participer successivement à trois ateliers de 40 minutes.

Nous proposons des activités pour reprendre possession de son corps ; la respiration avec le tir à l'arc et l'équilibre avec les Slacklines, la régularité avec l'aviron indoor.

Une activité découverte avec une course d'orientation en canoë.

Des activités nouvelles qui font le buzz le Spikball et le Kanja.



> SAINT-LOUIS GÉNÉRALE

La reprise a sonné pour la Saint-Louis



Absente sur la photo Delphine Arrivé

Le bureau de la Saint Louis s'est réuni pour faire le point sur une saison des plus particulière.

Annulation de la fête d'la Brioche que nous organisons conjointement avec le comité des fêtes et une dizaine d'associations. Arrêt de l'école de sports mi-mars.

Nous nous tournons maintenant vers la prochaine saison, mi-juillet nous organiserons les plannings des salles avec les clubs sportifs et la commune de Chavagnes-en-Pailliers.

Concernant l'école de sports Tanguy Rambaud éducateur depuis le début de la saison nous quitte pour un nouveau projet, nous le remercions vivement et lui souhaitons une grande réussite.

Nous cherchons donc à recruter un éducateur tous les mercredis à partir de mi-septembre 4 heures par semaine.

Guillaume Arnaud passe la co-présidence qu'il tenait depuis plus de 10 ans à Steven Gilbert toujours accompagné de Ludovic Rabréaud.

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous solliciter : ludodebenast@hotmail.fr steven.gilbert@orange.fr

> SAINT LOUIS HANDBALL



Lancement de la 44^e saison de la Saint Louis Handball

Après une saison au goût d'inachevé, la Saint Louis Handball de Chavagnes en Pailliers prépare la saison 2020/2021 :

Comme tous les ans, la SAINT LOUIS HANDBALL DE CHAVAGNES EN PAILLERS organisera le week-end du 05/06/09/2020 sa fête du handball. Le samedi, nous organiserons la 5^e édition de notre tournoi -18 National

Masculin, à partir de 10h00, qui regroupera les équipes suivantes :

- HBC NANTES (44)
- L'HUISSERIE HANDBALL / UNION SUD MAYENNE (53)
- SLAM * PAYS YONNAIS (85)
- ANGERS SCO HANDBALL (49)
- GOLFE VANNES AGGLO HB (56)
- ST CYR TOURAINE HB (37).

Un match de gala, de niveau national, clôturera cette journée (affiche à déterminer).

Le dimanche sera consacré aux équipes du club avec, le matin, des rencontres parents/enfants (-10, -12, -14 ans) et l'après-midi, des matchs amicaux pour les -16 garçons et l'équipe fanion sans oublier notre équipe loisir.

Informations diverses :

Si vous ou vos enfants souhaitent intégrer notre club, n'hésitez pas à contacter :

Anthony BORDRON, président, au 06 88 37 58 62 ou anthonybordron.slhb@orange.fr

Jérôme BERTHOME, secrétaire, au 06 06 85 23 76 15 ou jerome.berthome@orange.fr

Et, consulter notre page <https://www.facebook.com/handchavagnesenpailliers/>

Le club organise une permanence le samedi 18/07 de 9h à 13h à la salle omnisports de Chavagnes.





Culture, sports, loisirs

› BCCF VENDÉE

Le BCCF Vendée uni face au contexte

Le BCCF Vendée a continué à animer son territoire de manières différentes face au contexte sanitaire :

Le club a mis en place une cagnotte sur HELLO ASSO pour les cabinets d'infirmières du territoire, par la création d'une mosaïque de photos envoyées par les licenciés et les amis du club. Cela a permis de récolter une centaine de photos et 500 €. Merci à tous !

Le BCCF Vendée a également mis à disposition gratuitement ses salariés dans les écoles et les centres de loisirs du secteur par la proposition d'activités autour du basket sans contact dans le respect des règles sanitaires. Ceci a été un soutien aux structures accueillant des enfants durant le déconfinement. Un vrai succès !



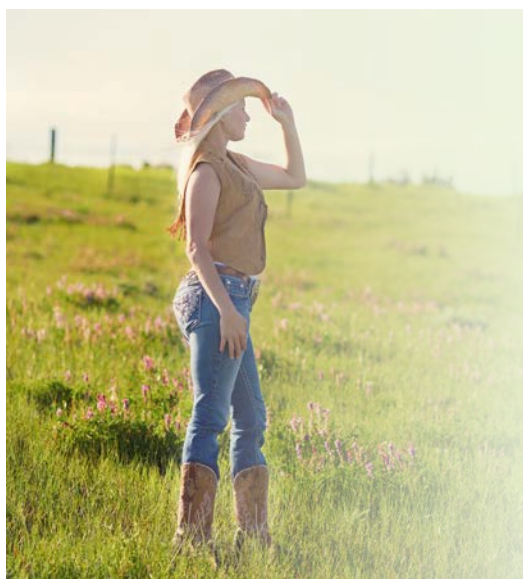
Ensemble le BCCF Vendée uni contre le covid-19



La Fédération Française de Basket a décerné le label « FFBB Citoyen MAIF » à 16 clubs des Pays de la Loire. Ce label vise à encourager et valoriser les initiatives locales de clubs s'engageant dans une démarche en faveur du Développement Durable : - Action à vocation sociale - Démarche écoresponsable - Éducation par le sport - Mixité sociale et citoyenneté.

C'est avec plaisir que le club annonce sa labellisation 3 étoiles, labellisation la + forte !

Enfin pour la saison 2020-2021, le renouvellement de licence est maintenant dématérialisé avec l'obligation de produire un certificat médical.



› SAM'BOTTES COUNTRY

Nouvelle Saison - Reprise des cours - inscription

Le Bureau s'est réuni pour son assemblée générale nous pensons reprendre les cours en septembre en fonction de l'évolution de l'épidémie.

La reprise des cours est prévue à la salle de danse pour les débutants le mercredi 9 septembre de 18h30 à 20h. De 18h à 18h30 cours, de madison, charleston, rock en ligne, cha cha. Pour les novices le vendredi 11 septembre de 20h à 21h30. Les 2 premiers cours seront gratuits pour ceux qui veulent découvrir la danse en ligne sur des musiques new-country, celtique, irlandaise

Tarif pour la saison 2020/2021 :

20 € pour les débutants, 80 € pour les novices pour plus d'infos contact tel 06 87 67 02 67 ou 02 51 42 33 52



➤ ASSOCIATION BAYARD

La colonie Sainte-Marie : bientôt la fin d'une époque ?

Vous connaissez certainement « la colo » ? Soit parce que vous y êtes allés enfants, ou en week-end de famille, de copains ? Savez-vous comment elle a été créée ? Comment elle est organisée ?



En 1948, les Pères de Sainte-Marie louent une concession auprès de l'Office National des Forêts, au lieu-dit « La Parée du Jonc » à Saint Jean

de Monts, c'est l'acte de naissance de la colonie Ste Marie. En 1953, la Société Bayard est créée, afin d'en assurer la gestion. Organisée et gérée exclusivement par les Pères, le relais sera pris progressivement par des laïcs durant les années 80/90.

L'actuel conseil d'administration est composé de 10 membres. Régulièrement, ils vont « à la colo », pour bricoler, faire du bois, monter les marabouts... Tout ça avec l'appui de « bénévoles » d'une journée, qui apportent leurs compétences techniques ou donnent juste un coup de main. Cela permet de maintenir le site pour pouvoir accueillir des groupes sur les week-ends et durant l'été.

Les membres de l'association Bayard se sont réunis en ce début d'année 2020 et se donnent encore deux années pour continuer à assurer la gestion de la colonie. A l'issue de cette période, il est possible que l'activité cesse et donc que la colonie soit amenée à disparaître...

Les membres du conseil d'administration sont investis dans l'association depuis de nombreuses années. L'équipe se restreint d'année en année, faisant peser les responsabilités associatives sur quelques membres. L'avenir de l'association, et donc de la colonie, sont à l'ordre du jour des réunions depuis quelques années.

Il ne suffit plus de parler, il est nécessaire de se projeter et poser des actes. Le premier a été de se donner collectivement une échéance, fixée à deux ans. Pourquoi deux ans ? Car la colonie est louée jusqu'à l'été 2021, ce qui donne une visibilité financière jusqu'à cette date.

Que se passe-t-il si l'association s'arrête ? L'association n'étant pas propriétaire du terrain (location auprès de l'ONF), elle a

l'obligation contractuelle, conformément aux termes de la convention, de démolir l'ensemble du bâti et remettre le terrain à nu. C'est « cruel », mais c'est ainsi !

Ainsi, à l'heure actuelle, différents scénarii sont envisagés :

1. De nouvelles personnes s'investissent dans l'association Bayard et, après une période de tuilage, prennent en main le projet associatif et la gestion de la colonie.
2. Les bâtiments sont cédés à une association tierce, ainsi que le bail de location (sous réserve d'accord de l'ONF), et l'association Bayard est dissoute.
3. Pas de nouvelle équipe, ni d'association reprenneuse, le conseil d'administration de la Bayard se voit dans l'obligation de mettre en œuvre la démolition de la colonie, puis de procéder à la dissolution de l'association.



Tout comme nous, vous êtes nombreux à être attachés au site de la colonie. C'est pourquoi nous tenions à vous informer de l'avancée de notre réflexion. Nous restons disponibles pour vous donner des informations complémentaires. N'hésitez pas à nous contacter (assobayard@gmail.com, [facebook/coloniestemarie](https://www.facebook.com/coloniestemarie)).

Les membres du conseil d'administration : Sébastien Baudry, Catherine Billaud, Philippe Boisson, Bernard Chaigne, Philippe Chaillou, Paul-Marie Coutaud, Franck Graveleau, Pascal Lerceteau, Sylvain Moreau, Bruno Pasquier.





Culture, sports, loisirs

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES



POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Pour votre sécurité, flux limité dans la bibliothèque (venir seul si possible).



Après avoir déposé vos documents, lavage des mains obligatoire à l'entrée des bibliothèques.



Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.



Durant toute votre visite, respectez les distances de sécurité et les gestes barrière.



Provisoirement vous ne pouvez plus lire ou raconter des histoires sur place.

EST-FULGENT LES ESSARTS CHAVAGNES EN PAILLERS Medi@thèque

BIBLIOTHÈQUE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS
Réouverture à partir du mercredi 1^{er} juillet

LES **MERCREDIS**
ET LES **SAMEDIS**
DE **9H30 À 12H**

VENIR SEUL SI POSSIBLE PAS DE LECTURE SUR PLACE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE RESPECT DES MESURES MISES EN PLACE

Préparer votre venue, en réservant vos documents sur
mediatheque.ccfulent-essarts.fr

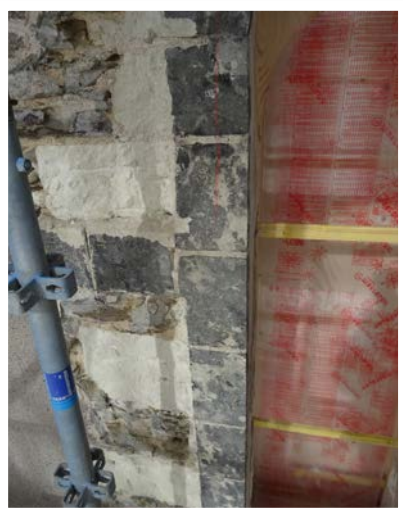
➤ RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE - 1^{ère} PHASE

Présentation succincte de l'évolution des travaux concernant la première phase de réhabilitation de l'église.

Après une première tranche de travaux qui concernait la façade ouest de l'édifice en 2010, un diagnostic plus récent préconisait la poursuite de sa réhabilitation pour répondre aux désordres structurels, liés pour la plupart, à des problèmes d'étanchéité (plus particulièrement sur les bas-côtés).

Les travaux concernent principalement :

- la consolidation de la charpente notamment en bas de pente lorsque nécessaire
- la réfection de la couverture en ardoise
- le remplacement d'une partie des pierres de tuffeau devenues pulvérolentes.
- la reprise totale de l'enduit à base de ciment, dont l'imperméabilité avait pour effet de favoriser les suintements vers le calcaire des pierres de taille.



Exemple de pierres pulvérolentes à changer autour d'un vitrail

Trois phases d'intervention ont été programmées d'une période d'environ 10 mois :

- la façade sud (côté mairie) pour la première
- la façade nord pour la deuxième
- le chevet.

Après une première période dans les délais, celle liée au confinement a bien évidemment eu un impact indéniable avec la nécessité d'une nouvelle planification, de la mise en place de protocoles de reprise par les différents intervenants...

Pour autant, les travaux ont bien recommencé et il n'y a pas eu de mauvaises surprises pour l'instant, la charpente était en bon état, le piquage des murs a dévoilé des murs sains, le nombre de pierres de tuffeau à changer est conforme à l'estimation faite par Monsieur Péricolo, l'architecte.

Des photos sont prises régulièrement pour témoigner de l'ampleur des travaux.



Aperçu de la structure de la charpente le long de la nef





Économie, emploi

BUDGET 2020

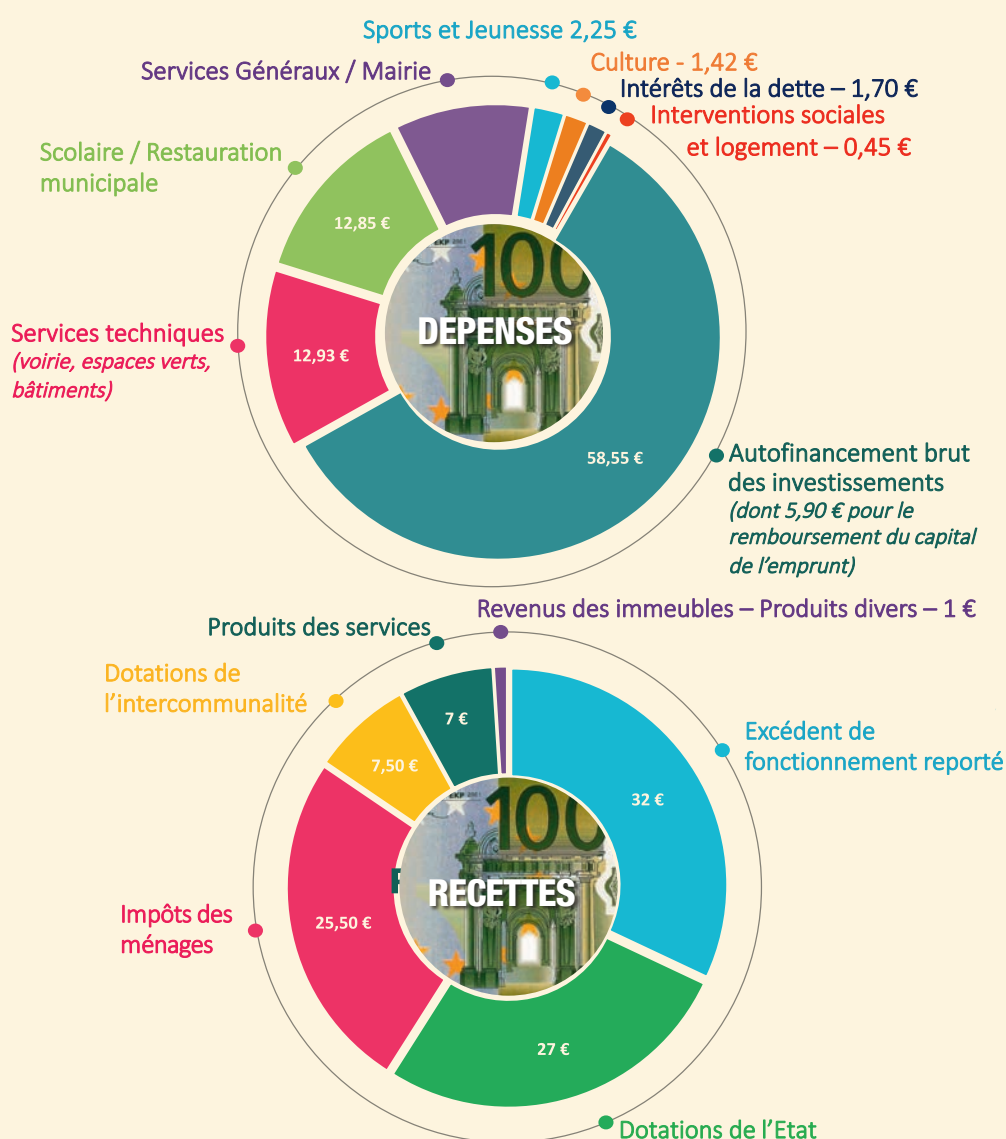
Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion communale. Il comprend la totalité des dépenses et des recettes afférentes à l'exercice. Le budget municipal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

- C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à engager sur une année civile en distinguant les sections d'investissement et de fonctionnement.
- C'est aussi un acte d'autorisation : c'est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses et percevoir les recettes votées par le conseil municipal.

> FONCTIONNEMENT

Le budget principal été voté par le Conseil municipal le 2 mars 2020 et s'équilibre en fonctionnement à 3 851 080,73 €.

Ventilation des recettes et des dépenses et recettes de fonctionnement de la commune sur la base d'un billet de 100 €



Dans ce budget, la répartition des dépenses est la suivante :

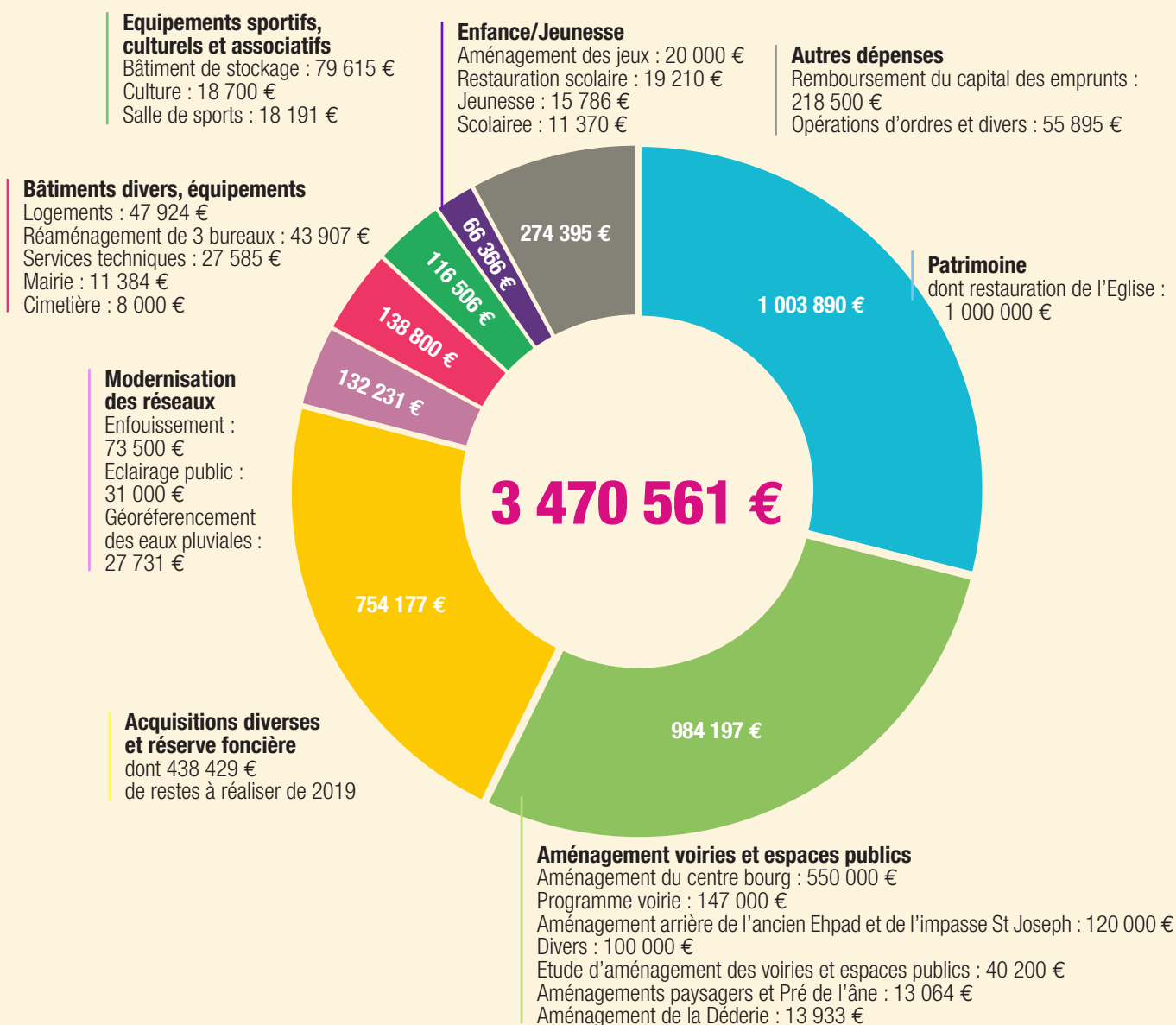
- charges à caractère général 548 830 € ;
- charges de personnel 581 593 € ;
- autres charges (subventions, indemnités) représentent 341 312 € ;
- charges financières 62 889 €.

La fiscalité représente seulement 25,50 % des recettes, avec la volonté d'avoir une pression fiscale maîtrisée et adaptée au potentiel fiscal des ménages de la commune

Pour les recettes, la commune reste très dépendante des dotations de l'État (27 % du financement du budget). Cependant, malgré la baisse des dotations, l'effort constant pour maîtriser les dépenses de fonctionnement permet de maintenir un niveau d'autofinancement élevé en 2020 pour poursuivre la dynamique d'investissement sur la commune.

› INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement par thèmes



Les investissements sont financés principalement par l'autofinancement maintenu à un niveau élevé et par diverses recettes d'investissement (nouveaux engagements et reports de l'année précédente) :

- le FCTVA et taxe d'aménagement pour près de 310 000 € ;
- les subventions du Département pour un montant de 84 524,85 € finançant les travaux de restauration de la 1^{ère} phase de l'église ;
- le retour d'une partie de l'avance remboursable du lotissement des Mûriers à hauteur de 50 000 € (ce montant pourra évoluer en fonction de l'avancée des ventes des derniers lots du lotissement) ;
- une subvention du FEADER concernant la réhabilitation de la mairie pour 80 000 € (dossier en cours d'instruction) ;
- les restes à réaliser de l'exercice 2019 pour un montant de 387 226,10 € (le solde des fonds de concours intercommunaux 2015/2017 et 2019, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fonds Régional de Développement des communes (FRDC) concernant les travaux d'aménagement du centre bourg.
- Il n'est pas prévu d'emprunt en 2020. L'équilibre budgétaire est assuré par le virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour un montant de 2 166 979,52 €.



Économie, emploi

› BIENVENUE À

Nicolas Plaud, infirmier libéral

C'est en 2016 que Nicolas commence à travailler en tant qu'infirmier sur la commune de Chavagnes. Après 3 années passées au côté de Karine, il reprend le cabinet suite au départ de cette dernière. Aujourd'hui, il exerce avec Eloïse Séchet devenue sa collaboratrice au 1^{er} juillet.

Le cabinet est ouvert tous les matins, sauf le dimanche, dès 8h00 sans rendez-vous.

Les soins à domicile se font 7 jours sur 7.



Pour tous renseignements : 02 51 42 27 30
Cabinet Nicolas Plaud et Eloïse Séchet
Espace Santé de la Maine - 12 place des arcades
85250 Chavagnes en Paillers

Anne Bou Dagher, nouvelle infirmière libérale, collaboratrice de Sylvie Girard



Depuis le 1^{er} avril, Anne Bou Dagher, infirmière libérale s'est installée avec Sylvie Girard.

Nous sommes heureuses de vous accueillir au cabinet infirmier, 9 place des arcades 85250 Chavagnes-en-Paillers, près de la pharmacie.

Permanences : du Lundi au samedi : 7h15 à 8h
du Lundi au vendredi : 17h45 à 18h

Soins à domicile 7j/7 - Tél. 06 21 61 67 32



Les Cinq Mélodies

C'est après avoir connu les difficultés pour faire garder leurs enfants que ces 2 vendéennes d'adoption ont eu l'idée de créer un concept autour de la garde d'enfants. Voisines puis ensuite amies, Maïté et Daphné, se sont lancées dans un projet qui leur tenait à cœur, la garde des enfants pour toutes les familles.

De façon totalement indépendante, elles ont créé l'entreprise « les Cinq Mélodies » avec pour moteur le bien être de l'enfant en accord avec leurs valeurs.

Leur projet pédagogique s'accordera donc autour de 5 valeurs :

- La continuité pour les mamans qui le souhaitent d'allaiter avec une salle dédiée
- L'inclusion des tous les enfants
- La découverte des 5 sens
- La sensibilité à notre planète avec un fonctionnement éco-responsable
- La possibilité de communiquer en langage des signes avec du personnel formé

Ainsi qu'une grande place laissée à la musique afin de rythmer les différents moments de la journée.

La micro crèche ouvrira ses portes au Courant 2021, elle pourra accueillir les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans (non scolarisé), de 7h à 19h avec un maximum de 10 enfants simultanément. Elle sera située sur la zone de la promenade. L'inscription se fera sur rendez vous

La garde à domicile sera disponible dès septembre 2020, en complément de la micro-crèche, elle concerne tous les enfants de plus de 3 ans et de moins de 3 ans (en cours d'agrément), 7j/7 et 24h/24h.

Le personnel formé et diplômé portera les mêmes valeurs que la micro crèche.

Pour tout contact : Daphné, 07 49 30 28 18 - Maïté, 07 72 50 65 88

[lescinqmelodies](https://www.facebook.com/lescinqmelodies) - www.lescinqmelodies.fr

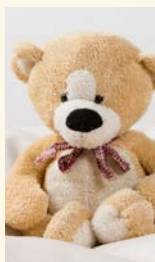




> ÉTAT-CIVIL

Félicitations aux parents de

7 février	CHEVALIER DEPOILLY Mayron
13 février	BOIDÉ MORAND Ariana
25 février	PIVETEAU Nathan
4 mars	LARDIERE Telyo
10 mai	BONNEAU Enzo
12 mai	GUÉRIN Aaron
17 juin	BELTRAME Eloise
21 juin	LAUNAY Oscar



Toute notre sympathie aux proches de

7 janvier	GILBERT Thérèse
7 janvier	FRENDO Claude
10 janvier	PORTAUD Jean
9 janvier	TERRIEN Paulette
14 janvier	BARTEAU Edite
20 janvier	RAMBAUD Jean-Luc
28 janvier	PARADIS Marie-Thérèse
5 février	CHARTIER Françoise
6 février	LIMOUSIN Joseph
10 février	LIEVRE Marie-Annick
22 février	PILARD Anne-Marie
2 mars	BROHAN Roger
3 mars	CHARPENTIER Olympe
11 mars	GAUVRIT Guy
16 mars	HERBRETEAU Yolande
18 mars	ALLAIN Bernadette
16 avril	DURAND Michel
17 avril	EMÉRIAUD Elisabeth
30 mars	GILBERT Dominique
18 avril	TOUZEAU Jeanne
23 avril	JAFFRÉ Léonie
27 avril	JANIÈRE Marie France
25 avril	BUCHET Joël
29 avril	MORINIÈRE Marie-Madeleine
22 mai	MARTINEAU Hubert
9 juin	BOSSARD Thérèse
9 juin	HERBRETEAU Thérèse
14 juin	GUINEBERTIÈRE Thérèse
24 juin	DELORME Micheline



Si vous ne souhaitez pas que la naissance de votre enfant, votre mariage ou le décès d'un parent figure dans le bulletin, veuillez en informer le service d'État-civil de la Mairie.

> HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture :

- lundi, mercredi jeudi et samedi : 9h – 12h
- mardi et vendredi : 9h – 12h et 15h – 17h

La mairie sera fermée les après-midis du 3 au 14 août 2020 et le samedi matin du 18 juillet au 22 août inclus.

> HORAIRES D'ÉTÉ DE L'AGENCE POSTALE

9h – 12h du mardi au samedi

**Fermeture annuelle du lundi 8 août au lundi 22 août inclus
Ré ouverture le 25 août 2020.**

> DEMANDE DE PASSEPORT D'URGENCE MOTIFS DE L'URGENCE

Un passeport temporaire peut être délivré si vous vous trouvez dans une situation d'urgence à moins de trois jours du départ. Pour que ce type de passeport vous soit délivré, vous devez justifier :

- Soit d'un déplacement urgent, notamment pour des raisons humanitaires ou médicales (maladie grave ou décès d'un membre de la famille).
- Soit de raisons professionnelles (départ imprévu ne pouvant pas être différé).

ATTENTION

La délivrance en urgence est accordée de manière exceptionnelle et n'a pas de caractère automatique.

Ce type de passeport n'est pas accepté par tous les pays.

> LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les Journées du Citoyen sont suspendues jusqu'au 30 août 2020. Elles devraient reprendre à compter du 31 août.



En attendant, si vous vous êtes fait recenser au cours du trimestre précédent, n'hésitez pas à vous connecter à votre espace majdc.fr pour connaître l'actualité de votre CSN de gestion et obtenir différentes informations sur votre situation (mise à jour de données personnelles, délivrances d'attestations, possibilité de changement de date de convocation à la JDC...).

Dans le cas où vous venez de vous faire recenser (trimestre en cours), vous recevrez un mail vous proposant de créer votre compte sur majdc.fr. Avant réception de ce mail, il ne vous sera pas possible de finaliser votre ouverture de compte.

Le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25^e anniversaire du candidat.

Dans le cadre du report des journées de défense et citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes :

- pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement,
- pour les plus de 18 ans, l'attestation provisoire «en instance de convocation».

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le : 09.70.84.51.51

Le CSN d'ANGERS



Infos pratiques



Pour connaître les dates des manifestations à venir, n'hésitez pas à consulter la rubrique AGENDA du site internet de la commune.

Scannez ce QR code!



› INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

En application de la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 (NOR : DEVR1115467 C), le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit depuis le 1^{er} janvier 2012, en zone boisée ou non, pour les ménages et les collectivités territoriales.

Il convient d'éliminer les déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchetterie.

La déchetterie de la Joussetière est ouverte les :

- Lundi : 10h - 12h / 14h - 18h
- Mardi et mercredi : 14h - 18h
- Vendredi : 14h - 18h
- Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Pour accéder à la déchetterie il faut se munir d'une carte qui est à demander à la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts : 2 rue Jules Verne 85250 SAINT FULGENT Tél. : 02.51.43.81.61



› INFORMATION CONCERNANT LE BRUIT



Extrait de la circulaire préfectorale du 12 juillet 2013 n° 2013/MCP/06. Relatif aux règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage « extrait de l'article 19 ».

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.



Déchetterie de Saint-Fulgent

- Lundi : 10h-12h /14h-18h
- Mardi : fermée
- Mercredi : 9h-12h /14h-18h
- Jeudi : 14h-18h
- Vendredi : 14h-18h
- Samedi : 9h-12h /14h-18h

Déchetterie de Chavagnes

- Lundi : 10h-12h /14h-18h
- Mardi : 14h-18h
- Mercredi : 9h-12h /14h-18h
- Jeudi : fermée
- Vendredi : 14h-18h
- Samedi : 9h-12h /14h-18h



Se munir de votre carte de déchetterie

Respecter les gestes barrière

Le déchargement des déchets est assuré par vos soins. En amont de votre passage, triez vos déchets par catégorie.



➤ ALCOOL SUR LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG

Un arrêté municipal interdit la consommation d'alcool tout l'été sur les places (Arcades, Justes, Eglise, Martyrs, Relais), parcs (Prés de l'Âne et de l'Etoile) et jardins (jardin du souvenir, arrière de la Mairie), ainsi que le long de la rivière. Dépôts sauvages de canettes, dégradations et atteintes à la tranquillité publique seront ainsi évités.



➤ MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique *Aedes albopictus* colonise progressivement le territoire métropolitain depuis 2004. Il est le vecteur potentiel d'arbovirus, comme le chikungunya, la dengue ou Zika. Quelle est la surveillance mise en place et comment éviter sa prolifération ?



Vous pensez avoir observé un moustique tigre ?

Vous souhaitez le signaler ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site www.signalement-moustique.fr où un questionnaire vous permettra de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.

L'EID Atlantique a également développé l'application smartphones iMoustique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique
France

ATTENTION CANICULE




Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

Pour bien supporter un épisode caniculaire, chacun est invité à prendre des précautions et à être attentif à son entourage, notamment les personnes les plus fragiles, enfants et personnes âgées.

Si des personnes fragiles souhaitent être inscrites sur le fichier communal des personnes à contacter en cas de canicule, merci de s'inscrire directement ou par l'intermédiaire d'un proche auprès de l'accueil de la Mairie.

En cas d'épisode caniculaire, merci de bien respecter les consignes suivantes et de veiller régulièrement à l'état de santé de vos proches les plus sensibles.

➤ BAINADE INTERDITE EN RIVIÈRE ET AU LAC DE LA BULTIÈRE

En application des arrêtés municipaux en vigueur, pour des raisons de sécurité, de santé des usagers et de préservation de la qualité de l'eau, les baignades en rivière et au lac de la Bultière sont interdites.

Pour s'assurer du respect de cette interdiction, un affichage a été mis en place le long des cours d'eau et la gendarmerie pourra verbaliser les contrevenants.





Infos pratiques

> DES ALGUES BLEUES DANS NOS RIVIÈRES ?!

Vous avez sans aucun doute dû observer l'été dernier que nos rivières avaient changé de couleur ?! En cause, des algues bleues appelées aussi cyanobactéries qui se sont développées de manière explosive de juin à octobre tout particulièrement sur la Moine et la Sèvre Nantaise de Clisson jusqu'à la Loire. Ceci est un phénomène naturel pour ces bactéries naturellement présentes dans les cours d'eau et plans d'eau mais qui sont susceptibles de proliférer excessivement dans certaines conditions (on parle alors de « blooms »). Ces algues aiment tout particulièrement les eaux calmes et stagnantes et riches en nutriments (le phosphore en particulier) et se développent encore mieux quand la température de l'eau est élevée.

Il ne faut pas les confondre avec les simples lentilles d'eau surtout présentes en surface. Les cyanobactéries, elles se développent sur toute la colonne d'eau donc en profondeur et donnent une couleur bleutée ou verdâtre. Selon l'importance du phénomène l'eau, de la rivière devient très trouble voire opaque et montre des aspects du type « soupe de brocolis » ou « purée de pois ».



Beaucoup d'habitants, riverains, promeneurs ou kayakistes nous ont interpellés en été 2018 et se demandaient si la rivière était polluée et si elle présentait un risque pour la santé.

Certaines espèces de cyanobactéries peuvent produire des toxines qui sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé (irritations cutanées, vomissements, nausées, diarrhées, etc.). C'est pourquoi il est important de prendre des mesures de précaution lors de fortes proliférations de ces algues dans nos rivières et plans d'eau car nous ne pouvons prévoir leur libération de toxines.

Les précautions à prendre :

- n'ingérez pas d'eau et ne consommez pas de poissons pêchés dans des eaux présentant des blooms (même après cuisson ou congélation),
- en cas de pratique d'une activité nautique, ne pratiquez pas dans les zones présentant de l'écume, évitez de porter les mains à votre bouche, prendre une douche soignée dès que possible après être sorti de l'eau et nettoyer les équipements,
- en cas d'apparition de troubles de la santé suite à un contact avec l'eau de la rivière impactée, consultez rapidement un médecin.

Il est conseillé d'éloigner les jeunes enfants plus sensibles en cas de pollutions. Et mieux vaut tenir vos animaux domestiques en laisse pour éviter le contact cutané ou l'ingestion d'eau ou d'algues.

La nouvelle apparition de blooms de cyanobactéries cet été n'est pas prévisible mais il semble important que nous soyons tous bien informés de la possibilité de propagation de ces algues et des mesures de précaution à prendre. En cas de phénomène identique, la mairie assurera une information sur site, en mairie et sur son site internet : des panneaux d'affichage et un document d'informations ont été transmis par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise pour assurer cette sensibilisation et information de l'ensemble des habitants.

Pour toute question complémentaire ou information supplémentaire, retrouvez au lien suivant ces éléments sur le site www.sevre-nantaise.com / <https://www.sevre-nantaise.com/dossier/les-cyanobacteries-habitantsdu-bassin-versant>.



Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise

eptb@sevre-nantaise.com | www.sevre-nantaise.com

Tél : 02 51 80 09 51 | Fax : 02 51 80 50 11

➤ VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE PAR LA COMMUNE

La commune de Chavagnes-en-Paillers dispose de bois divers de chauffage qu'elle a décidé de mettre en vente :

- 8 lots de 3,3 stères à 6,6 stères de bois divers, coupés à 1 mètre, situés au Bois Foucaud ;
- 3 lots estimés à environ 6 stères de bois divers, de différentes longueurs, situés au dépôt du Pontereau.

L'attribution s'effectuera par tirage au sort.

Toute personne intéressée pour en bénéficier est invitée à s'inscrire en Mairie avant le vendredi 31 juillet 2020.



Les conditions de vente sont les suivantes :

- Prix d'achat : 35 € le stère
- L'enlèvement et/ou les éventuels travaux de coupe devront s'effectuer entre le 20 août et le 10 septembre 2020.
- Le prix de vente par lot sera définitif selon un contrôle du volume réel effectué par les services techniques avant le chargement.
- L'enlèvement du bois se fera aussitôt après ce contrôle. Il sera à la charge du bénéficiaire, dans le respect des règles de sécurité.
- Chaque bénéficiaire sera responsable de son activité de transport, voire de coupe le cas échéant. La responsabilité de la commune ne sera ni recherchée ni engagée dans le cadre de cette opération.

Le tirage au sort s'effectuera en Mairie le mercredi 19 août 2020 à 18h en présence de toutes les personnes intéressées ou représentées par un tiers (obligatoire pour obtenir un lot).

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : **02 51 36 84 00**

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.platorme-esa.fr

* Pays concernés au 10/09/2019 sur le continent européen : Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Sardaigne, Serbie, Slovaquie et Ukraine

*C'est
l'été à
Chavagnes !*



Souvenirs...



..festifs



*Les méandres de
la petite Maine*



Le moulin de La Bleure



Les bords de



la Petite Maine



Sur les...



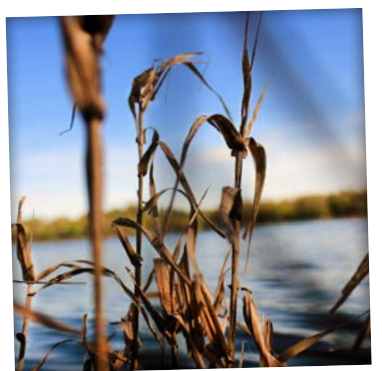
sentiers...



...du lac



Sports nautiques à la Bultière



Dans les roseaux du lac

MAIRIE

2 place des Justes - BP 90412
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
Tél. : 02.51.42.21.06
contact@chavagnes-en-paillers.fr

www.chavagnes-en-paillers.fr

 @chavagnesenpaillers